

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.3. PARACHEVEMENT

3.3.9. MONTEUR-PLACEUR / MONTEUSE-PLACEUSE D'ELEMENTS MENUISES

PROFIL DE QUALIFICATION

	Approbation par la Commission Consultative	Le 25 mai 2004
	Validation par la C.C.P.Q.	Le 9.06.2004

LE METIER

Le monteur–placeur / la monteuse-placeuse d'éléments menuisés travaille, sous la responsabilité du menuisier, le bois, les matériaux dérivés. Il / elle participe à la fabrication et au placement d'ouvrages divers en menuiserie.

C'est un ouvrier / une ouvrière qui exerce sa profession principalement dans des petites et moyennes entreprises.

Il / elle effectue en général des travaux dans de nouveaux bâtiments.

Dans toutes ses actions, il / elle applique et respecte les règles de sécurité, d'hygiène d'ergonomie et d'environnement.

Les ouvrages concernés sont :

- des portes et châssis extérieurs ;
- des portes intérieures du genre « bloc-porte » et/ou « encaissé » ;
- des meubles préfabriqués ou pré-usinés ;
- des ouvrages spécifiques.

Ce profil s'est inspiré du profil de « menuisier / menuisière » et est également fondé sur le document du Fond de Formation à la Construction : "...Les profils professionnels dans la construction : le menuisier - charpentier ".

FONCTIONS	ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.
1. Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.	1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail. • Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux. • Identifier les situations potentiellement dangereuses. • Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables). • Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).
	1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> • Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.
	1.3. Utiliser le matériel et les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.

		<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité. • Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur. • Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ... • Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.
	1.4. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et utiliser les produits dangereux avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées. • Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer la protection.
	1.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	<ul style="list-style-type: none"> • Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement. • Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
2- Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.	2.1. Installer les clôtures et assurer la signalisation selon les règles en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les consignes et directives.
	2.2. Participer à la mise en œuvre des branchements et des raccordements d'exploitation du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation pratique du chantier.

3. usiner des pièces de bois.	3.1. Installer le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité. • Préparer la machine. • Régler la machine. • Disposer les éléments en fonction de l'ordonnancement du travail.
	3.2. Alimenter les machines traditionnelles. (raboteuses, dégauchisseuses, déligneuses, toupies...)	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité. • Respecter les signes conventionnels. • Utiliser correctement la machine.
	3.3. Ranger le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité d'hygiène et d'environnement. • Stocker judicieusement les pièces.
4. Assembler des portes et des châssis extérieurs.	4.1. Organiser le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.
	4.2. Assembler les éléments menuisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage. • Respecter l'équerrage. • Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...) • Utiliser les outils et machines adéquats. • Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.
	4.3. Finir l'ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils et/ou machines adéquats. • Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.
	4.4. Placer la quincaillerie et les accessoires sur l'ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le poste de travail. • Lire et appliquer les notices et plans de montage • Utiliser les outils et/ou machines adéquats.

5. Assembler des portes intérieures.	5.1. Organiser le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.
	5.2. Assembler les éléments menuisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage. • Respecter l'équerrage. • Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...) • Utiliser les outils et machines adéquats. • Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.
	5.2. Finir l'ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils et/ou machines adéquates. • Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.
6. Assembler des meubles préfabriqués ou pré-usinés.	6.1. Organiser le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'outillage et les éléments nécessaires.
	6.2. Assembler les éléments menuisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les signes conventionnels et/ou les instructions de montage. • Respecter l'équerrage. • Appliquer les techniques de fixation (collage, clouage ...) • Utiliser les outils et machines adéquates. • Vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.
	6.3. Finir l'ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils et/ou machines adéquates. • Respecter les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.
7. Placer des portes et des châssis intérieurs.	7.1. Participer à l'organisation du transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Charger correctement un véhicule. • Décharger correctement un véhicule.
	7.2. Organiser son/ses postes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Déposer les ouvrages aux endroits prévus. • Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.

	7.3. Contrôler et préparer les supports	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels. • Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...) • Nettoyer les supports.
	7.4. Placer les ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s). • Contrôler la bonne exécution du placement. • Remédier aux défauts de placement si nécessaire.
	7.5. Remettre le poste de travail en état.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats. • Respecter les règlements en vigueur.
8. Placer des portes et des châssis extérieurs.	8.1 Participer à l'organisation du transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Charger correctement un véhicule. • Décharger correctement un véhicule.
	8.2 Organiser son/ses postes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Déposer les ouvrages aux endroits prévus. • Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.
	8.3 Contrôler et préparer les supports.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels. • Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...) • Nettoyer les supports.

	8.4 Placer les ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s), y compris pour l'étanchéité et la continuité de l'isolation.. • Contrôler la bonne exécution du placement. • Remédier aux défauts de placement si nécessaire.
	8.5 Remettre le poste de travail en état.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques et les outils de nettoyage adéquats. • Respecter les règlements en vigueur.
9. Participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués.	9.1. Participer à l'organisation du transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Charger correctement un véhicule. • Décharger correctement un véhicule.
	9.2. Organiser son/ses postes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Déposer les ouvrages aux endroits prévus. • Préparer l'outillage nécessaire au placement des ouvrages.
	9.3. Contrôler et préparer les supports.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Utiliser la méthode et les moyens de placement et de fixation usuels. • Vérifier les supports (dimensions, niveaux, aplombs...) • Nettoyer les supports.
	9.4. Placer les ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie. • Appliquer la procédure spécifique au placement du/des ouvrage(s). • Contrôler la bonne exécution du placement. • Remédier aux défauts de placement si nécessaire.
	9.5. Remettre le poste de travail en état.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques et les outils de nettoyage

		<ul style="list-style-type: none"> adéquats. Respecter les règlements en vigueur.
10. Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.	10.1. Analyser son travail.	<ul style="list-style-type: none"> S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre. Planifier son travail. Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.
	10.2. Assurer la qualité du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le bon suivi des travaux entamés. Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances. Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.
	10.3. Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> S'intégrer dans une équipe de travail. Etre ponctuel, assidu et persévérant. Suivre de manière permanente les évolutions techniques du matériel et des nouvelles technologies. Communiquer. Travailler de manière autonome. Développer des attitudes déontologiques.
	10.4. Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	<ul style="list-style-type: none"> Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise. S'impliquer dans les plans d'actions en vue d'une gestion totale de la qualité.